

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NM2

## ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

### PHASE 1

Les équipes sont réparties en 4 poules de 14 équipes disputant des rencontres aller-retour.

### PHASE 2

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule disputent des 1/4 de finale. Les rencontres des 1/4 de finale sont déterminées par tirage au sort (1<sup>er</sup> d'une poule contre 2<sup>ème</sup> d'une autre poule) et se dérouleront en deux matches gagnants :

- Aller (2<sup>ème</sup> contre 1<sup>er</sup>) ;
- Retour (1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup>) ;
- Belle éventuelle (1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup>).

Par dérogation à l'article 4 de ce présent règlement, les rencontres se disputeront sur 2 week-ends sportifs selon l'organisation suivante :

- Aller : Le samedi à 20h (week-end 1) 2 contre 1 ;
- Retour : Le vendredi à 20h (week-end 2) 1 contre 2 ;
- Belle : Le dimanche à 15h30 (week-end 2) 1 contre 2.

### FINAL FOUR

Les équipes vainqueurs des ¼ de finale disputent un Final Four (rencontres déterminées par tirage au sort) sur un week-end, terrain choisi par la Commission Fédérale Sportive :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales ;
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.

### TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué au vainqueur du Final Four.

### ACCESSION EN NM1

Les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> du Final Four accèdent au Championnat de France de NM1 sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions de participation et qu'ils obtiennent l'autorisation de la Commission de Contrôle de Gestion.

### RELÉGATION EN NM3

Les équipes classées 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> de chaque poule descendent en championnat NM3 pour la saison suivante.

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                 |                        |    |   |    |   |    |   |    |   |  |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|----|---|----|---|----|---|----|---|--|
| <u>ARTICLE 2 - ÉQUIPES</u>                         | a) Les équipes descendants des divisions supérieures ;<br>b) Les équipes maintenues en division NM2 de la saison précédente, selon le Règlement ;<br>c) Les équipes issues de la division NM3 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier NM3.<br><br>Au total : <b>56</b> équipes.                                             |                 |                        |    |   |    |   |    |   |    |   |  |
| <u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u>         | Nombre de joueurs autorisés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Domicile        | 8 minimum / 10 maximum |    |   |    |   |    |   |    |   |  |
|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Extérieur       | 8 minimum / 10 maximum |    |   |    |   |    |   |    |   |  |
|                                                    | Types de licences autorisées (nb maximum)                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Licence C1 ou T | 4                      |    |   |    |   |    |   |    |   |  |
|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Licence AS HN   | 1                      |    |   |    |   |    |   |    |   |  |
|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Licence C       | Sans limite            |    |   |    |   |    |   |    |   |  |
|                                                    | Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Blanc           | Sans limite            |    |   |    |   |    |   |    |   |  |
|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Vert            | Sans limite            |    |   |    |   |    |   |    |   |  |
|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Jaune           | 2                      |    | 0 |    | 1 |    | 1 |    | 0 |  |
|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Orange          | 0                      | OU | 2 | OU | 1 | OU | 0 | OU | 1 |  |
|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Rouge           | 0                      |    | 0 |    | 0 |    | 1 |    | 1 |  |
| <u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u> | Samedi à 20h00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                 |                        |    |   |    |   |    |   |    |   |  |
| <u>ARTICLE 5 - SALLE</u>                           | Classement : H2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                 |                        |    |   |    |   |    |   |    |   |  |
| <u>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES</u>           | 1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ;<br>+<br>2 équipes de jeunes masculins de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) ;<br><br><b>OU</b><br>1 équipe de jeunes masculins (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours. |                 |                        |    |   |    |   |    |   |    |   |  |

#### COMPÉTITION COMPLÉMENTAIRE NM2/ESPOIRS PRO A

La FFBB organise une compétition entre des clubs de NM2 et des équipes Espoirs de PRO A, à la suite de la phase 1 du championnat NM2.

Cette compétition regroupe les clubs classés aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places des 4 poules du championnat de France NM2, et les 8 équipes espoirs de PRO A les mieux classées **à la fin de la saison régulière**. Les clubs concernés ont une obligation de participer à cette compétition.

Les équipes sont réparties en deux groupes géographiques de 8 équipes (groupes A et B) composés chacun de 2 équipes classées 3<sup>ème</sup> de NM2 (NM2-1, NM2-2), 2 équipes classées 4<sup>ème</sup> de NM2 (NM2-3, NM2-4), et 4 équipes Espoirs de PRO A (ESP-1, ESP-2, ESP-3, ESP-4).

Pour chaque groupe, la compétition se déroule sur des plateaux organisés sur deux week-ends.

**1<sup>er</sup> week-end :**

Les clubs NM2-1 et NM2-2 reçoivent chacun un plateau.  
Les rencontres sont organisées comme suit :

Samedi :

1er plateau :

NM2-3 contre ESP-1

NM2-1 contre ESP-2

2ème plateau :

NM2-4 contre ESP-3

NM2-2 contre ESP-4

Dimanche :

1er plateau :

NM2-3 contre ESP-2

NM2-1 contre ESP-1

2ème plateau :

NM2-4 contre ESP-4

NM2-2 contre ESP-3

**2<sup>ème</sup> week-end :**

Les clubs NM2-3 et NM2-4 reçoivent chacun un plateau.  
Les rencontres sont organisées comme suit :

Samedi :

1er plateau :

NM2-1 contre ESP-3

NM2-3 contre ESP-4

2ème plateau :

NM2-2 contre ESP-1

NM2-4 contre ESP-2

Dimanche :

1er plateau :

NM2-1 contre ESP-4

NM2-3 contre ESP-3

2ème plateau :

NM2-2 contre ESP-2

NM2-4 contre ESP-1

Dans chaque groupe, deux classements sont effectués : un classement pour les équipes NM2, un classement pour les équipes espoirs de PRO A.

**CLASSEMENT DES EQUIPES NM2**

Pour chaque rencontre des deux plateaux, une rencontre gagnée donne 2 points, une rencontre perdue 1 point (les résultats nuls ne sont pas admis). En cas d'égalité entre plusieurs équipes, les équipes sont départagées par le quotient total des points marqués / total des points encaissés. Si nouvelle égalité, l'équipe ayant marqué le plus de points est classée en tête.

Chaque club de NM2 reçoit une dotation en matériel.

Le club classé en tête de chaque groupe reçoit une dotation complémentaire.

Le montant de ces dotations est fixé chaque année par la commission mixte FFBB/LNB.

CLASSEMENT DES EQUIPES ESPOIRS DE PRO A

Pour chaque rencontre des deux plateaux, une rencontre gagnée donne 2 points, une rencontre perdue 1 point (les résultats nuls ne sont pas admis).

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, les équipes sont départagées par le quotient total des points marqués / total des points encaissés. Si nouvelle égalité, l'équipe ayant marqué le plus de points est classée en tête.

Les équipes jouent avec les règles de participation de leur propre championnat.

Les frais d'arbitrage des plateaux sont pris en charge par la FFBB, les frais des officiels de table de marque sont pris en charge par l'organisateur des plateaux. Les frais d'hébergement sont à la charge des équipes en présence.

CAS PARTICULIER DU REMPLACEMENT D'EQUIPE

Dans le cas où 1 voire 2 équipes classées 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> du championnat de NM2 seraient qualifiées pour la finale du Trophée Masculin, elles seront remplacées par l'équipe classée 5<sup>ème</sup> de la poule.

Dans le cas où 1 voire 2 équipes classées de 1 à 8 du championnat Espoir seraient qualifiées pour la finale du Trophée Masculin, elles seront remplacées par l'équipe classée 9<sup>ème</sup> puis par l'équipe classée 10<sup>ème</sup>.

